Image not found or type unknown

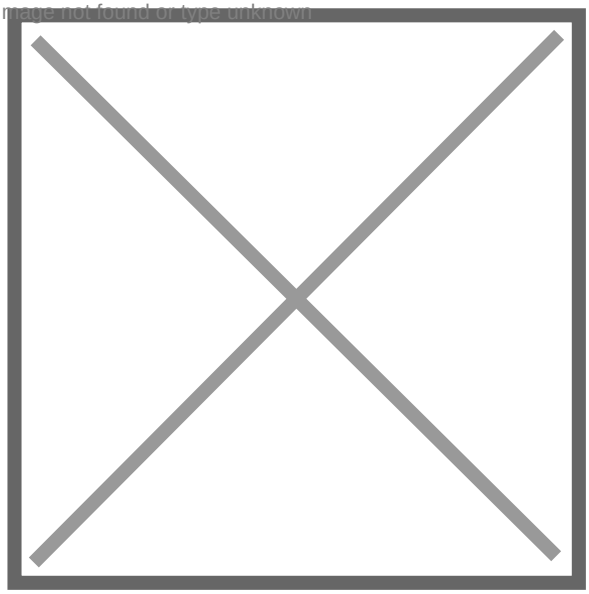

Procédure de regroupement familial

Par **minaylan**, le **26/08/2016** à **17:54**

Bonjour,

Je suis arrivée en France en mai 2015 avec un visa de travail, mon mari avait entre temps déposé un dossier de regroupement familial étant donné qu'il est installé en France, notre mariage a par ailleurs été célébré en France.

J'ai accouché en France en juillet 2015, mon fils a son titre de circulation, donc pas de problème à ce niveau là.

Ma question est la suivante :
- Dois je intégrer mon fils au dossier de regroupement familial pour faciliter et accélérer la procédure ? (pour info le dossier est déposé depuis novembre 2014 à l'OFII et transféré à la préfecture depuis novembre 2015),
- D'autre part, si je reçois une réponse positive et que je dois retourner en Algérie pour obtenir le visa long séjour, qu’est ce que je risque ?

Merci pour votre aide.

Cordialement,

Amina.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés